COUPE ET VENTE ILLEGALE DU BOIS de LA BAT de SAHUC

Un incendie a touché 6 à 7 hectares environ, il y a 2 ans et demi. Aucune adjudication n'a été faite à ce moment là. Un des propriétaires a organisé une vente à une entreprise en février 2019 sans passer par le collège des syndics et sans adjudication. Ceci est en totale infraction avec la transaction de 1917. Le syndic des Usagers et l'ADDUFU ont demandé à la mairie de La Teste de faire cesser cette coupe jeudi 21/2. Une réunion a lieu samedi 23/2 avec un adjoint à la mairie de La Teste, le Responsable du commissariat de police de La Teste , l' OPJ de la police nationale de La Teste, les syndics des Usagers, le propriétaire, à la fois le syndic des propriétaires et propriétaire vendeur, ainsi que des membres du bureau de l'ADDUFU. L'ADDUFU réitère sa demande. L'adjoint à la mairie de La Teste n'accepte pas que la coupe soit arrêtée et propose de faire lancer une adjudication pour régulariser et demande que les bois soient laissés en dépôt au bord de la piste menant au puits n°30. Les syndics sont convoqués pour établir le texte de cette adjudication. Le syndic des propriétaires se présente à cette réunion mais quitte la séance immédiatement. Une adjudication est lancée par les syndics des Usagers samedi 9 mars . Mardi 12 mars, C. Lafon, syndic des Usagers avise le président de l'ADDUFU, Ch. Gousset, que des camions emportent les bois contrairement aux accords établis précédemment et dont C. Lafon avait été désigné par la Mairie de La Teste pour en être le garant. Des membres de l'ADDUFU accompagnent C. Lafon pour faire stopper les enlèvements. On constate que le chauffeur décharge son camion et part à vide. Compte tenu des constats sur les stocks il parait évident que du bois est déjà parti. Il y a donc vol de bois et complicité de vol par l'entreprise. Le chauffeur indique qu'il livre Dalkia à Smurfit de Biganos. Vers 11h00 les représentants de la police municipale et nationale arrivent sur place et rencontrent le Président, le secrétaire de l'ADDUFU et un adhérent. Ils constatent les faits qui se sont passés dans le calme, l'OPJ indique qu'il va prendre des dispositions à l'encontre de l'entreprise pour stopper les enlèvements immédiatement. Il indique qu'il dirigera une réunion des intéressés: Propriétaires en infraction, syndics, représentants des conseils municipaux de La Teste et Gujan Mestras pour "mettre à plat" cette opération et la régulariser: adjudication, procédure, volume et prix des ventes afin que soit appliquée la transaction de 1917. Il y aura lieu de respecter la répartition correcte et transparente des produits de la vente: 3/6 aux vendeurs, 1/6 à la commune de La Teste, 1/6 à la commune de Gujan et 1/6 à la caisse syndicale. L'ADDUFU a déposé une plainte, lundi 18 mars contre le propriétaire pour vol de bois et contre l'entrepreneur pour complicité de vol avec constitution de partie civile. Une plainte pour tentative de vol avait déjà été déposée contre le propriétaire contrevenant.